

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 décembre 2024

N°096/16-12-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 24

Absent : 1

Procurations : 4

Date de convocation : 06 décembre 2024

Date d'affichage : 06 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Marie-Louise WATTELIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUCHE, Najat MOGHEL, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Nicole ANSIDEI, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Madame Sona BIJANZADEH-ASTARAI donne procuration à Madame Nathalie VERDIER

Madame Marie-Sarha MONTAGNE donne procuration à Madame Christine MAJOREL

Madame Katy KRETZ donne procuration à Monsieur René REVOL

Madame Nicole ANSIDEI donne procuration à Monsieur Thomas GERACI

Absent :

Pascal HEYMES

Secrétaire de séance :

Evelyne MATHAN-PARET

AFFAIRE N°12

FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES – Convention d'occupation du domaine public – Stade Serge Oltra – Commune de Grabels – Comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL – fixation du prix et autorisation de signature

Depuis de nombreuses années la Commune de Grabels met à la disposition du Comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL pour son équipe de football, le Terrain de football synthétique Serge Oltra. Il convient de renouveler ce partenariat selon les conditions suivantes :

- Mise à disposition du parking et du stade synthétique (hors vestiaires et club house) ;
- Du 1^{er} septembre au 31 juillet les mardis et jeudis entre 12h et 14h et une journée / soirée pour l'organisation d'une manifestation annuelle.

Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux selon les modalités suivantes :

- Du 1er septembre au 31 juillet : 1 000€ TTC.

La convention est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à la majorité moins 5 voix contre (N. ANSIDEI, F.MARCHETTI, T. GERACI, F. ROUMANOS, N. LEFEUVRE) :**

- d'accepter les termes de la convention entre Grabels et le comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL telle que jointe en annexe ;
- de fixer la redevance d'occupation pour le période septembre 2024 à mai 2025 à 1 000 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention et à procéder au recouvrement de la redevance d'occupation ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Comité d'Entreprise de HORIBA ABX MEDICAL, ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet